

L'ÉVOLUTION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES PRINCIPES QUI LA RÉGISSENT

Soigner les malades à l'hôpital, répondre aux demandes de particulier.ère.s ou d'entreprises dans une mairie, une préfecture ou un consulat lointain, enseigner dans une école primaire ou dans une université, collecter les impôts, participer à des opérations de maintien de l'ordre, préparer la rédaction d'un décret ou d'un arrêté : cette liste est un reflet très partiel de la diversité des missions de la fonction publique.

Comme l'ensemble de la société, la fonction publique est confrontée à de profondes mutations. Les besoins d'évolution de ses domaines d'intervention, de ses principes d'organisation et de fonctionnement, constituent donc des enjeux politiques de première importance. Ces évolutions devront répondre aux attentes de la société en termes de qualité de service rendu et de capacité d'adaptation.

Le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en vue d'une réflexion prospective afin d'identifier des pistes d'avenir pour la fonction publique.

L'avis met en évidence, dans une première partie, la pertinence des principes fondateurs de la fonction publique et leur robustesse au regard des enjeux actuels et des attentes prévisibles vis-à-vis de l'action publique. Le CESE souligne que la fonction publique, dans son organisation statutaire et pour ses trois versants, est en mesure d'apporter une contribution déterminante aux politiques publiques prenant en compte l'intérêt général de la société, à condition que du sens et de la cohérence soient donnés à son action.

Les principes d'égalité, d'indépendance, de responsabilité et d'emploi statutaire des fonctionnaires apparaissent de nature à apporter des garanties indispensables, face à une société de plus en plus complexe, fracturée et individualiste. Leur abandon ne ferait qu'ouvrir la porte à une dégradation du sens donné à la fonction publique et de la confiance qu'elle doit inspirer.

Les effectifs de la fonction publique en 2014 : 5,448 millions d'agents publics dont :
2,393 millions pour l'État,
1,895 million pour les collectivités territoriales et
1,161 million pour les hôpitaux.

Après deux mois d'auditions et de concertation, le CESE qui réunit les principales composantes de la société civile, a construit ses recommandations autour de trois grandes idées directrices :

- conduire un travail de fond sur ses missions. Les choix qui seront faits par la suite devront être pris en compte pour déterminer les moyens à consacrer à leur exécution ;
- valider les principes fondateurs de la fonction publique, dont le principe statutaire ;
- favoriser l'adaptation de la fonction publique aux attentes de la société (besoins sociaux, transformation numérique, demande de proximité, de simplification, de réactivité...).

Le CESE souligne que ces transformations nécessitent une politique de ressources humaines dynamique et innovante, un dialogue social et une concertation citoyenne solides. Les démarches d'innovation au sein de la fonction



Nicole Verdier Naves

siège au CESE à la section des activités économiques où elle représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

nicole.verdier-naves@lecese.fr
01-44-43-62-42



Michel Badré

siège au CESE à la section de l'environnement et à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe environnement et nature.

Contact :

michel.badre@lecese.fr
01-44-43-62-42

publique doivent être soutenues et amplifiées. Ces évolutions sont porteuses de transformations et de reconnaissance.

Le CESE a identifié quatre thèmes d'une feuille de route pour faire évoluer la fonction publique en fonction des attentes de la société.

UNE DÉFINITION DES MISSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Conduire une réflexion prospective sur le contexte, les enjeux, les évolutions prévisibles
- Définir des principes méthodologiques solides
- Co-construire la réflexion sur les missions dans le cadre d'assises nationales et territoriales
- Donner des orientations politiques stables, cohérentes et évaluées périodiquement

UNE APPROCHE AMBITIEUSE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

- Un encadrement responsabilisé et soutenu
- Des pratiques de recrutement plus ouvertes, notamment à l'image de la diversité de la société, et respectueuse du principe d'égalité entre les femmes et les hommes (viviers de cadres, politique active de labellisation...)
- Des mobilités facilitées
- Une formation initiale et continue renforcée
- Un meilleur encadrement de l'emploi des contractuel.le.s

UN DIALOGUE SOCIAL ET UNE CONCERTATION CITOYENNE, FACTEURS D'ADAPTATION ET D'INNOVATION

- Un dialogue social interne adapté aux particularités de la fonction publique, et aux évolutions des politiques territoriales
- Une attention portée à la qualité de vie au travail
- Une concertation citoyenne pour prendre en compte les attentes de la société

UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION

- Accompagner et anticiper les effets de la révolution numérique et technologique : partage des données, « big data », fracture numérique, régulations...
- Préserver la relation aux usager.ère.s
- Favoriser et promouvoir l'innovation dans les services qui sera porteuse de transformation et de reconnaissance.

La fonction publique n'est pas une spécificité française. Dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou l'Espagne, la majorité des agent.e.s public.que.s sont régi.e.s par un dispositif statutaire unilatéral.

Avec un taux de 18,3 % d'emploi publics dans sa population active, la France se situait en 2013 en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (19,4 %).